



AMIANTE

SITUATION

Risque par inhalation de poussières d'amiante

TRAVAUX

Retrait, encapsulage, sur matériaux ou matériel pouvant libérer des fibres d'amiante



PLOMB

SITUATION

Exposition à une concentration dans l'air supérieure à 0,05mg/m³/8h ou si dosage de plomb dans le sang supérieur à 200 µg/litre de sang chez les hommes et 100 µg chez les femmes

TRAVAUX

Bâtiment : canalisation, peinture, couverture

Industrie : batterie, fonderie, peinture, plasturgie, électronique

Artisanat : joaillerie, vitraux poterie, fonderie d'art, stand de tir



AGENTS BIOLOGIQUES (Groupes 3 et 4)

SITUATION

GRUPE 3 :

Agents provoquant une maladie grave dont il existe une prévention et un traitement généralement efficaces
(*tuberculose, hépatite, leptospirose, brucellose, VIH, rage*)

GRUPE 4 :

Agents provoquant une maladie dont il n'existe pas de prévention ni de traitement efficace
Ces agents sont très rares en France
(*ébola, variole*)

MÉTIER

Soignant, laboratoire biologie, soin funéraire, abattoir, vétérinaire, inséminateur, transformation de produits animaux et végétaux, agroalimentaire, assainissement, ripeur, centre de tri de déchets, etc



AGENTS CMR (Cancérogène, Mutagène, toxique pour la Reproduction)

SITUATION

Règles particulières de prévention avec classification et repérage par étiquetage :

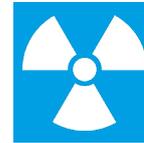
1A = danger des substances avéré

1B = danger supposé

De même pour toute substance, mélange ou procédé défini comme tel par arrêté ministériel

TRAVAUX

Tous travaux où l'utilisation de produits chimiques avec pictogramme, ou définis par arrêté ministériel (amiante, poussière de bois, benzène, plomb, etc...)



RAYONS IONISANTS

SITUATION

Exposition à l'action des rayons X

ENTREPRISE

Industrie, laboratoire de mesures, cliniques, hôpitaux, cabinets dentaires, centre de radiothérapie...



RISQUE HYPERBARE

SITUATION

Milieu où la pression est supérieure à la pression atmosphérique

MÉTIER

Scaphandrier, tubiste, etc



CHUTE EN HAUTEUR

SITUATION

UNIQUEMENT lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages



Travaux sous tension



Autorisations de conduite



Travail de jeunes de - de 18 ans affectés à des travaux interdits susceptibles de dérogation

VOTRE PÔLE MÉDICAL PEUT VOUS AIDER, N'HÉSITÉS PAS À LE CONSULTER.

